

INVITATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU YACHT CLUB CLASSIQUE

Samedi 5 novembre 2022 à partir de 13h30

Musée Maritime de La Rochelle

Place Bernard Moitessier - Entrée proche du slipway

1

L'accueil des membres pour les émargements se fera à partir de 13h30. Il est important que les émargements soient terminés à 14h45 afin de pouvoir **débuter l'AG à 15h**.

Nous comptons sur votre ponctualité.

Partenaire, Armateur ou Embarqué, vous avez tout au cours de l'année 2022 participé à l'activité de notre club. 2022 a été riche en événements sur l'eau et à terre ; je vous invite à en faire le bilan, et à préparer l'année 2023, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du **5 novembre 2022 à 15h** qui se déroulera dans l'auditorium du Musée Maritime de La Rochelle.

En début de soirée, dans la salle de réception du Musée Maritime, apéritif et remise des prix Challenge Classique Manche Atlantique (CCMA) de la saison 2022 suivi d'un dîner.

Déroulement de l'après-midi/soirée :

- 13h30 - 14h45 - Accueil et émargements
- 15h00 - Assemblée Générale dans l'auditorium hall du Musée Maritime
- 18h00 - Projection du film « NORMANDIE, L'OMBRE D'UN DOUTE »
- 19h30 - Proclamation des résultats CCMA 2022 suivie d'un apéritif
- 20h30 - Dîner

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Projets 2023, budget
- Renouvellement des administrateurs *
- Renouvellement du comité d'éthique **
- Divers

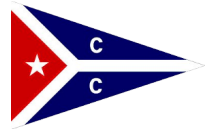
Le 27 septembre 2022

Antoine Simon
Président

Marc Duhem
Secrétaire Général

* Rappel : les membres candidats au CA devront faire parvenir leur demande au bureau du YCC avant le 5 octobre 2022.

** Rappel : les membres candidats au Comité d'éthique devront faire parvenir leur demande au bureau du YCC avant le 21 octobre 2022



Merci de nous confirmer votre participation à l'AG avant le 21 octobre 2022 à :

secretariat@yachtclubclassique.com ou

Yacht Club Classique, 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle

NB : Conformément aux statuts du YCC seuls les membres à jour de leur cotisation 2022 auront le droit de voter lors de cette AG.

2

Documents joints :

- Formulaire de pouvoir
- Réservation pour le diner

Si vous ne pouvez venir, merci de nous retourner la formule de **pouvoir** jointe remplie et signée. Les pouvoirs comportant la partie « représentant » vierge seront attribués aux membres avec voix délibérative présents.



POUVOIR

Extrait de l'ARTICLE 10 des statuts du YCC : « Les membres absents ne peuvent se faire représenter que par un autre membre à jour de ses cotisations. Nul ne peut disposer de plus de 4 mandats.»

3

Je soussigné NOM – Prénom :

Membre :

Armateur £

Armateur associé £

Embarqué £

Partenaire £

ne pouvant participer à l'Assemblée Générale du YCC, donne pouvoir à :

NOM – Prénom :

Membre :

Armateur £

Armateur associé £

Embarqué £

Partenaire £

Bon pour pouvoir, le /.... /.... (Signature obligatoire)

Pouvoir à retourner, **avant le 21/10/2022** à :

secretariat@yachtclubclassique.com

ou

par la poste, Yacht Club Classique, 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle



REPAS

Je souhaite participer le 5-11-2022 au repas de 20h30 salle deuxième étage du Musée Maritime

NOM – Prénom :

4

- Option 1 (préférée) – Règlement anticipé :

Je souhaite réserver (nombre) repas à 40€ et joins mon règlement par chèque, à l'ordre du YCC, avant le 21 octobre 2022. Je note que des modifications seront possibles jusqu'au 21 octobre 2022.

OU

- Option 2 – Règlement sur place (en fonction des places disponibles) :

J'ai l'intention de participer au repas mais ne souhaite pas réserver pour le moment. J'indique un nombre de personnes approximatif : **Sans règlement de ma part avant le 21 octobre 2022, je note que ma participation au repas dépendra des places disponibles .**

Volet à retourner rempli accompagné, le cas échéant, de votre règlement:

secretariat@yachtclubclassique.com

ou

par la poste, Yacht Club Classique, 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle